

## DOSSIER PEDAGOGIQUE

(Document 8 bis)<sup>1</sup>

UNITE D'ENSEIGNEMENT :

**Tuteur dans le secteur non-marchand : sensibilisation à l'accompagnement des nouveaux engagés – convention APEF-Fe.bi**

CODE DE L'U.E. (2): <b>816009U21V1</b>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (3) <b>801</b>
--	--

**La présente demande émane du réseau:**

<input checked="" type="checkbox"/> (4) organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	<input checked="" type="checkbox"/> (4) Libre subventionné confessionnel
<input checked="" type="checkbox"/> (4) Officiel subventionné	<input checked="" type="checkbox"/> (4) Libre subventionné non confessionnel

Identité du responsable du réseau :(1) sans objet

Date et signature (1) : 01 juin 2016

---

<sup>1</sup> Article 7 de l'A.G.C.F du 15 mai 2014 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités d'enseignement de l'enseignement de promotion sociale.

**1. Finalités de l'Unité d'enseignement :** reprises en annexe n° 1 (1 page) (1)

**2. Capacités préalables requises :** reprises en annexe n°2 (1 page) (1)

**3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :**

Enseignement secondaire	O (4) du niveau inférieur	X (4) du niveau supérieur
de	X (4) transition	O (4) qualification

**4. Programme:** le programme est rédigé sous la forme d'un cahier de charge joint en annexe n° 4 (1 page) (1)

**5. Constitution des groupes ou regroupement:** repris en annexe n° 3 ( 1 page) (1)

**6. Chargé(s) de cours:** repris en annexe n° 5 ( 1 page) (1) (2)

**7. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :**

Dénomination du (des) cours (1)	Classement du cours (1) (5)	Code U (1) (5)	Nombre de périodes (1)	Code fonction (1)
Tutorat : Accompagnement des nouveaux engagés	CT	F	14	
<b>Part d'autonomie</b>		<b>P</b>	<b>2</b>	
Total des périodes			<b>16</b>	

**10. Tableau de concordance** (à approuver par le Conseil général)

Repris en annexe n° 6 (1 page) (1)

**11. Réserve au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale:**

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] : /

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE (4) - PAS D'ACCORD (4)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : .....Signature :

Instructions

(1) A compléter

(2) Réserve à l'administration

(3) Il s'agit du code du domaine de formation au sens de l'A.G.C.F. du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale : ce code est proposé par le réseau et avalisé par l'inspection.

(4) Biffer la mention inutile ou cocher la mention utile

(5) Voir annexe 27 - tableau des codes « U »

## **Tuteur dans le secteur non-marchand : sensibilisation à l'accompagnement des nouveaux engagés – convention APEF-Fe.bi**

### **• FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT**

#### **1.1. FINALITES GENERALES**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. FINALITES SPECIFIQUES**

Cette unité d'enseignement s'adresse au professionnel du secteur non marchand, possédant une expérience professionnelle avérée, qui accompagne sur le terrain les nouveaux engagés. Elle vise à permettre le sensibiliser aux compétences de tuteur\* dans l'accompagnement des nouveaux travailleurs en favorisant leur intégration dans l'institution.

*\*« Un tuteur en entreprise est un travailleur que l'entreprise affecte à la formation, à l'accompagnement et à l'intégration de stagiaires en milieu professionnel » - Définition de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 16/12/2015 fixant la définition du profil de fonction des tuteurs en entreprise.*

## **Tuteur dans le secteur non-marchand : sensibilisation à l'accompagnement des nouveaux engagés – convention APEF-Fe.bi**

### **• CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. CAPACITES**

##### **2.1.1. Capacités**

Le candidat tuteur sera capable de :

- ◆ produire, à partir d'un texte et/ou d'une intervention orale ayant trait au monde du travail, une communication contenant :
  - ◆ le résumé des idées forces,
  - ◆ leur articulation,
  - ◆ un commentaire personnel argumenté ;
- ◆ répondre à des questions écrites ou orales portant sur un texte ayant trait au monde du travail, et plus particulièrement sur :
  - ◆ la valeur de l'argumentation;
  - ◆ l'intention de l'auteur ;
  - ◆ le sens du vocabulaire ;
  - ◆ le style et le niveau de langue choisis.

##### **2.2 Titres pouvant en tenir lieu :**

Certificat d'enseignement secondaire supérieur.

**Tuteur dans le secteur non-marchand : sensibilisation à l'accompagnement des nouveaux engagés – convention APEF-Fe.bi**

**3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

## **Tuteur dans le secteur non-marchand : sensibilisation à l'accompagnement des nouveaux engagés – convention APEF-Fe.bi**

### **4. PROGRAMME DES COURS**

**Au terme de la formation le tuteur sera capable de :**

1. Identifier les enjeux de la fonction du tuteur
  - Définir son rôle et ses missions principales
  - Repérer différentes formes de tutorat dans le secteur non marchand (formation, intégration, insertion...)
  - Enoncer diverses représentations par rapport au rôle de « tuteur » : ressentis, motivations, craintes, opportunités d'apprendre et d'évoluer ...
  - Participer à la clarification de la répartition des rôles et responsabilités entre le tuteur, le supérieur hiérarchique et les collègues.
  - Identifier les principales difficultés rencontrées par le tuteur dans la pratique
2. Appréhender le public concerné
  - Identifier et tenir compte de la situation spécifique du travailleur ex : travailleur ayant une aptitude réduite au travail, chômeur de longue durée... et adapter son accompagnement en fonction de ces antécédents
  - Identifier les représentations et attentes les plus fréquentes par rapport au contexte professionnel et au métier
3. Accueillir et accompagner le nouveau travailleur
  - Faire connaissance avec le nouvel engagé
  - Faciliter son intégration au sein de l'institution et dans l'équipe (assurer une fonction de relais)
  - Utiliser les supports d'information (fardes d'accueil, fardes de procédures, ...)
  - Clarifier les usages explicites et implicites de l'institution (ligne hiérarchique, modes de communication, règlement de travail, méthodes, horaires, déontologie, projet institutionnel, les règles d'hygiène et de sécurité...)
  - Expliquer les pratiques, les principales situations de travail et les tâches à accomplir
4. Accompagner les premières semaines /mois
  - S'entretenir de manière régulière avec son collègue (formellement et informellement)
  - S'enquérir des éventuelles questions
  - Vérifier la compréhension et l'assimilation du travail à accomplir
  - Proposer des pistes de solution si des lacunes sont observées auprès du nouvel engagé
  - Pouvoir donner un feedback constructif sur l'évolution du nouvel engagé au sein de l'institution et/ou du service, qu'il soit positif ou négatif.

**Tuteur dans le secteur non-marchand : sensibilisation à l'accompagnement des nouveaux engagés – convention APEF-Fe.bi**

**5. CHARGE DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

Date de dépôt :

Date d'approbation :

**« Tuteur dans le secteur non-marchand :  
sensibilisation à l'accompagnement des  
nouveaux engagés – convention APEF-Fe.bi »**

Date d'application :

Date limite de certification :

Code régime 1 définitif /provisoire	Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire	Code régime 1 définitif /provisoire	Code domaine de formation et/ou/ Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire
816009U21V1	801	Tuteur dans le secteur non-marchand : sensibilisation à l'accompagnement des nouveaux engagés – convention APEF-Fe.bi			Néant